

## ENREGISTREMENT EN TANT QUE TRANSPORTEUR DE DÉCHETS

BRUXELLES ENVIRONNEMENT  
Division autorisations et partenariats  
Site de Tour & Taxis  
Avenue du Port 86C – bte 3000  
1000 Bruxelles

E-mail : [permit\\_agr@environnement.brussels](mailto:permit_agr@environnement.brussels)  
Tél. : 02/775.75.44 - tous les jours ouvrables

### À quoi sert ce formulaire ?

Ce formulaire vous permet de demander un enregistrement en tant que **transporteur de déchets**.

Vous pouvez télécharger un document [« Procédure »](#) reprenant plus d'information concernant la procédure, les délais et voies de recours sur le site internet de Bruxelles Environnement : [www.environnement.brussels](http://www.environnement.brussels).

### Contexte juridique

- [Ordonnance](#) du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement (Moniteur Belge du 26/06/1997).
- [Arrêté](#) du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 1<sup>er</sup> décembre 2016 relatif à la gestion des déchets (Moniteur Belge du 13/01/2017)
- [Décision](#) de la Commission Européenne 2000/532/CE du 3 mai 2000 établissant une liste de déchets.
- [Ordonnance](#) du 14 juin 2012 relative aux déchets (Moniteur Belge du 27/06/2012).

Le présent formulaire est demandé en application de l'article 3.1.4. de l'[arrêté](#) du Gouvernement de la Région de Bruxelles Capitale du 1<sup>er</sup> décembre 2016 relatif à la gestion des déchets. Il correspond à l'annexe 6 du même arrêté.

### Comment introduire votre demande d'enregistrement ?

- **par mail**  
à l'aide du présent formulaire de demande dûment complété,  
à l'adresse : [permit\\_agr@environnement.brussels](mailto:permit_agr@environnement.brussels)  
*Les modalités relatives à la communication électronique sont reprises dans la [convention de communication électronique](#).*
- **par courrier**  
à l'aide du présent formulaire de demande dûment complété,  
en **1** exemplaire,  
auprès de : BRUXELLES ENVIRONNEMENT  
Division autorisations et partenariats  
Site de TOUR & TAXIS  
Avenue du Port 86C, bte 3000  
1000 Bruxelles

**Merci de ne pas agraffer, ni relier vos documents avant envoi** ; cela simplifie le traitement de votre demande.



## 1. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

### 1.1. coordonnées du demandeur

Si personne physique :	Si personne morale :
Nom :	Nom :
Prénom :	Forme juridique :
Numéro d'entreprise (TVA) :	Numéro d'entreprise (TVA) :

### 1.2. Données de contact :

#### Adresse du siège social/domicile

Rue : N° : Boîte :  
Code postal : Commune :  
Pays :  
Tél. : Fax :  
E-mail : Site internet :

Ces **coordonnées** seront reprises **par défaut** dans [la liste des personnes et entreprises enregistrées](#) disponible sur le site internet de **Bruxelles Environnement**. Si vous souhaitez que des coordonnées différentes y soient affichées, veuillez indiquer lesquelles ci-dessous :

Rue : N° : Boîte :  
Code postal : Commune :  
Pays :  
Tél. : Fax :  
E-mail :

**Personne de contact** avec qui Bruxelles Environnement peut prendre contact dans le cadre de l'agrément.

Nom : Prénom :  
Fonction :  
Tél. : GSM :  
E-mail :

**Moyen de communication et adresse de correspondance (veuillez cocher l'option choisie).** Si la correspondance dans le cadre de l'agrément doit être envoyée à une adresse différente de l'adresse du siège social/domicile, veuillez l'indiquer ci-dessous.

Par mail

Les modalités relatives à la communication électronique sont reprises dans la [convention de communication électronique](#). Veuillez indiquer **une seule** adresse mail de contact.

Adresse mail :

Par courrier

Rue : N° : Boîte :  
Code postal : Commune :  
Pays :



## 2. TYPES DE DÉCHETS

Veillez indiquer pour quels types de déchets vous voulez assurer le transport

**La liste ci-dessous est une liste indicative.** Le titulaire de l'enregistrement est enregistré pour tous les déchets (tels que figurant dans la décision de la commission européenne 2000/532/CE du 3 mai 2000 établissant une liste de déchets), à l'exception des déchets ayant les codes suivants :

- Déchets animaux : 02 01 02 - 02 01 06 - 02 02 01 - 02 02 02 - 02 02 03 - 02 02 99 - 02 03 04 - 02 05 01 - 18 02 03 - 19 08 09 - 20 01 08 - 20 01 25
- Véhicules hors d'usage : 16 01 04\* - 16 01 06

### 2.1. Groupes de déchets non-dangereux

Veillez cocher les groupes de déchets non-dangereux que vous désirez voir afficher dans la liste des entreprises enregistrées comme transporteur de déchets sur le site internet de Bruxelles-Environnement. Si vous désirez ajouter des codes spécifiques non repris dans les groupes déterminés ci-dessous, veuillez les indiquer dans le point 2.3.

	Nom	Codes (tels que figurant dans la <a href="#">décision</a> de la commission européenne 2000/532/CE du 3 mai 2000 établissant une liste de déchets)	Remarque
<input type="checkbox"/>	Papier et carton	03 03 08, 03 03 10, 15 01 01, 19 12 01, 20 01 01 (pas 09 01 07, 09 01 08)	
<input type="checkbox"/>	Verre	10 11 03, 10 11 10, 10 11 12, 16 01 20, 17 02 02, 19 12 05, 20 01 02	
<input type="checkbox"/>	Plastiques	02 01 04, 07 02 13, 12 01 05, 15 01 02, 16 01 19, 17 02 03, 19 12 04, 20 01 39	
<input type="checkbox"/>	Déchets de construction et de démolition	17 01 01, 17 01 02, 17 01 03, 17 01 07, 17 03 02, 17 05 04, 17 05 08, 17 06 04, 17 08 02, 17 09 04	
<input type="checkbox"/>	Textiles	04 02 09, 04 02 15, 04 02 21, 04 02 22, 15 01 09, 19 12 08, 20 01 11	
<input type="checkbox"/>	Bois	03 01 01, 03 01 05, 03 03 01, 15 01 03, 17 02 01, 19 12 07, 20 01 38	
<input type="checkbox"/>	Terre	17 05 04, 20 02 02	
<input type="checkbox"/>	Pneus de véhicules	16 01 03	
<input type="checkbox"/>	Métaux, ferraille	02 01 10, 12 01 01, 12 01 02, 12 01 03, 12 01 04, 15 01 04, 16 01 17, 16 01 18, 16 02 14, 16 02 16, 17 04 01, 17 04 02, 17 04 03, 17 04 04, 17 04 05, 17 04 06, 17 04 07, 17 04 11, 19 10 01, 19 10 02, 19 12 02, 19 12 03, 20 01 36, 20 01 40	
<input type="checkbox"/>	Déchets municipaux en mélange	20 03 01	
<input type="checkbox"/>	Déchets encombrants	20 03 07	
<input type="checkbox"/>	Déchets de marchés, déchets de nettoyage des rues, déchets provenant du nettoyage des égouts, etc.	20 03 02, 20 03 03, 20 03 04, 20 03 06, 20 03 99	
<input type="checkbox"/>	Déchets verts, déchets de jardin, déchets de cuisine et de cantine biodégradables	20 01 08*, 20 02 01	

\* Ce code ne peut être repris que si les déchets de cuisine et de table sont destinés à l'incinération



## 2.2. Groupes de déchets dangereux

Vous trouverez ci-dessous des groupes de déchets dangereux. Toutefois, aucun code de déchet dangereux n'a été associé à ces groupes.

Veillez cocher les groupes de déchets dangereux et **également inscrire** les codes et la description des déchets dangereux (tels que figurant dans la liste établie par la décision de la commission européenne 2000/532/CE du 3 mai 2000 établissant une liste de déchets) que vous désirez voir afficher dans les liste des entreprises enregistrées comme transporteur de déchets sur le site internet de Bruxelles-Environnement.

Si vous désirez ajouter des codes ou groupes spécifiques non repris dans les groupes déterminés ci-dessous, veuillez les indiquer dans le point 2.3.

Déchets dangereux			
<input type="checkbox"/>	Nom	Codes (à reprendre de la <a href="#">décision</a> de la commission européenne 2000/532/CE du 3 mai 2000 établissant une liste de déchets)	Remarque
<input type="checkbox"/>	Huile minérales usagées*		
<input type="checkbox"/>	Déchets contenant de l'amiante		
<input type="checkbox"/>	Déchets contenant du goudron		
<input type="checkbox"/>	Bonbonnes de gaz		
<input type="checkbox"/>	Déchets d'équipements électriques et électroniques		
<input type="checkbox"/>	Déchets médicaux		

\* si ce sont des huiles et graisses alimentaires, il s'agit de déchets animaux. Vous devez demander un enregistrement spécifique

## 2.3. Autres déchets

Veillez indiquer les codes et la description des déchets dangereux et non dangereux (tels que figurant dans la liste établie par la décision de la commission européenne 2000/532/CE du 3 mai 2000 établissant une liste de déchets) non repris au point 2.1 et 2.2.

Nom	Codes (à reprendre de la <a href="#">décision</a> de la commission européenne 2000/532/CE du 3 mai 2000 établissant une liste de déchets)	Remarque
Autres, à savoir:		



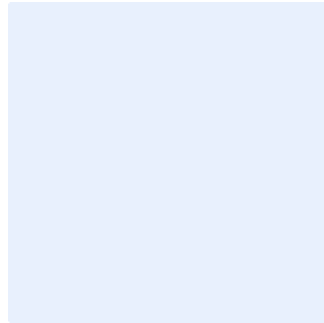
### 3. DÉCLARATION

Je confirme que les données mentionnées dans le présent formulaire sont correctes.

Date :  Cliquez ici pour entrer une date.

Prénom et nom :

Signature :



*Les données à caractère personnel vous concernant sont traitées par Bruxelles Environnement à des fins de traitement et de suivi de votre dossier de demande ou de déclaration, en vertu de l'Ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement.*

*Vos données sont conservées pendant toute la durée de suivi de votre demande et tant que l'autorisation qui en découle produit des effets juridiques, tenant notamment compte des obligations qui s'imposent suite à une cessation d'activité.*

*Bruxelles Environnement est soumis à des obligations de transparence de l'information environnementale, en vertu notamment des Décret et ordonnance conjoints du 16 mai 2019 de la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française relatifs à la publicité de l'administration dans les institutions bruxelloises.*

*Vous pouvez accéder, rectifier et supprimer vos données en nous contactant par e-mail à l'adresse [permit@environnement.brussels](mailto:permit@environnement.brussels) ou par courrier (Bruxelles Environnement, Division Autorisations & Partenariats, avenue du Port 86C/3000, 1000 Bruxelles).*

*Vous pouvez également prendre contact avec notre délégué à la protection des données par e-mail ([privacy@environnement.brussels](mailto:privacy@environnement.brussels)) ou par courrier (Bruxelles Environnement, Privacy, avenue du Port 86C/3000, 1000 Bruxelles).*

*Le cas échéant, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données (rue de la presse 35, 1000 Bruxelles).*

